



Atelier Artistique
15 rue du Bompas Chemillé
49120 Chemillé
salonautomnechemille49@gmail.com
<https://atelierartistique2.wixsite.com/49120>

40ème SALON D'AUTOMNE



DE LA VILLE DE CHEMILLE en ANJOU du samedi 29 novembre au jeudi 11 décembre 2025

Chemillé, le 26 juin 2025

Madame, Monsieur,

Le 40^{ème} Salon d'Automne de la Ville de Chemillé en Anjou aura pour invitée d'honneur
L'aquarelliste Martine Assier .

Il se déroulera **du samedi 29 novembre au jeudi 11 décembre 2025**, dans la Grande Halle du Théâtre Foirail de Chemillé.

Nous vous invitons à participer à cette manifestation culturelle recevant de très nombreux visiteurs chaque année.

Le Salon d'Automne sera doté des prix suivants:

Prix du salon d'Automne de la Ville de Chemillé en Anjou

Prix de la sculpture

Prix de la peinture acrylique et à l'huile

Prix du dessin, pastels, aquarelle

Prix du Public (décerné à la fin de l'exposition)

Afin de permettre une bonne organisation, nous vous prions de bien vouloir nous retourner le **bulletin d'inscription, l'acceptation du règlement dûment paraphé et signé et les photos des 2 œuvres proposées** avant le **mardi 30 septembre 2025** par mail à l'adresse suivante:

salonautomnechemille49@gmail.com ou voie postale.

Les inscriptions seront confirmées par mail pour le 20 octobre 2025.

Vous en souhaitant bonne réception et dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les plus cordiales.

L'Atelier Artistique de Chemillé

DATES A RETENIR

Date limite d'inscription **mardi 30 septembre 2025** (Bulletin d'adhésion à renvoyer par mail avant cette date).

La réception des œuvres se fera obligatoirement **le jeudi 20 novembre 2025 de 16h à 19h au Théâtre Foirail.**

Le retrait des œuvres aura lieu après la remise du **Prix du Public, le jeudi 11 décembre 2025 à 18H30.**

**Nous vous invitons au vernissage qui aura lieu
le Vendredi 28 novembre 2025 à 18H30 dans la grande halle du Théâtre Foirail.**

L'Atelier Artistique
15 rue du Bompas Chemillé
49120 CHEMILLE EN ANJOU
salonautomnechemille49@gmail.com
Tél 06 85 40 75 93
06 50 96 14 03

Théâtre Foirail
Galerie du Théâtre
Avenue du Général de Gaulle
49120 CHEMILLE EN ANJOU
Tél 02 41 29 50 90



40ème SALON D'AUTOMNE DE LA VILLE DE CHEMILLE en ANJOU du samedi 29 novembre au jeudi 11 décembre 2025

Modalités et règlement:

Exemplaire à conserver

1. Nombre d'œuvres à présenter : 2 maximum
Format maximum de chaque œuvre : 40 F (100 cm x 81 cm), sans cadre pour les huiles et acryliques
Toutes les œuvres seront prêtes à l'accrochage (moyen d'accrochage solide : 1 piton de chaque côté avec lien rigide) et porteront au dos le nom de l'artiste, le nom de l'œuvre et la technique.
Pour les sculptures, l'artiste prévoira les socles nécessaires à l'exposition de ses œuvres.
2. **Aucune copie d'œuvre totale ou partielle n'est admise, y compris la copie de photos soumises à droits. Les œuvres exposées doivent être des créations personnelles.**
3. **Une photo en format jpeg n'excédant pas 1 MO de chaque œuvre présentée sera envoyée au moment de l'inscription.**
4. Le Comité de pilotage du Salon d'Automne se réserve le droit de ne pas exposer une œuvre dont il jugerait le caractère contraire à l'éthique.
5. La décision du Comité de pilotage est souveraine pour le placement des œuvres et le nombre d'œuvres exposées.
6. Toute œuvre présentée, non conforme au règlement, sera refusée.
7. **Les œuvres présentées ne seront pas assurées par nos soins.**
8. Les lauréats des prix ne pourront obtenir à nouveau un prix pendant les deux années suivantes.
9. Droit d'accrochage : **25 euros par exposant.** (Une affiche vous sera remise gratuitement.)
S'il y a vente, il sera retenu 10% de la somme au profit de l'Atelier Artistique.
10. Une photo des œuvres présentées au Salon d'Automne peut figurer sur le site de l'Atelier Artistique, de Chemillé en Anjou ou sur les réseaux sociaux.

40ème SALON D'AUTOMNE DE LA VILLE DE CHEMILLE EN ANJOU

Modalités et règlement:

Exemplaire à retourner avec la fiche d'inscription

1. Nombre d'œuvres à présenter : 2 maximum
Format maximum de chaque œuvre : 40 F (100 cm x 81 cm), sans cadre pour les huiles et acryliques
Toutes les œuvres seront prêtes à l'accrochage (moyen d'accrochage solide : 1 piton de chaque côté avec lien rigide) et porteront au dos le nom de l'artiste, le nom de l'œuvre et la technique.
Pour les sculptures, l'artiste prévoira les socles nécessaires à l'exposition de ses œuvres.
2. **Aucune copie d'œuvre totale ou partielle n'est admise, y compris la copie de photos soumises à droits. Les œuvres exposées doivent être des créations personnelles.**
3. **Une photo en format jpeg n'excédant pas 1 MO de chaque œuvre présentée sera envoyée au moment de l'inscription.**
4. Le Comité de pilotage se réserve le droit de ne pas exposer une œuvre dont il jugerait le caractère contraire à l'éthique.
5. La décision du Comité de pilotage est souveraine pour le placement des œuvres et le nombre d'œuvres exposées.
6. Toute œuvre présentée, non conforme au règlement, sera refusée.
7. **Les œuvres présentées ne seront pas assurées par nos soins.**
8. Les lauréats des prix ne pourront obtenir à nouveau un prix pendant les deux années suivantes.
9. Droit d'accrochage : **25 euros par exposant.** (Une affiche vous sera remise gratuitement.)
S'il y a vente, il sera retenu 10% de la somme au profit de l'Atelier Artistique.
10. Une photo des œuvres présentées au Salon d'Automne peut figurer sur le site de l'Atelier Artistique, de Chemillé en Anjou ou sur les réseaux sociaux.

Mention « Lu et approuvé » suivi de la signature

Date :

.....

.....